

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 JUIN 2017 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 19 juin 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Madame Fabienne MÉANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à P. MOUTET
Monsieur Laurent VILLANO
Madame Stéphanie ROBERT

Madame Christine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour, pour ajouter une délibération concernant le personnel communal.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

* Dissimulation réseaux et poste de transformation du Foyer Rural

Monsieur le Maire indique que les travaux ENEDIS sont terminés. Le poste du Foyer rural est en fonctionnement, ainsi que les postes secondaires de Picardières, Vers Mont et Véron.

Monsieur le maire indique qu'il a fait le tour du chantier avec Monsieur GRANDGONNET : les enrobés ont été repris, reste à remettre en état la clôture du parc de Monsieur BERTHIER.

Le SIEL a confié à l'entreprise CEGELEC la dissimulation des réseaux du poste de transformation jusqu'à la propriété N'DOUMBÉ. Ces travaux ne sont pas terminés car c'est la première fois que le SIEL a un réseau THD à dissimuler. Cette dissimulation est prise en charge par le SIEL. Les prochaines dissimulations seront à la charge des communes, mais ça coûte très très cher !

La démolition de l'ancien poste est prévue rapidement.

La dépose des fils et des poteaux obsolètes aura lieu dans les prochaines semaines.

* Aménagement du bourg

Les travaux avancent conformément au planning établi par le maître d'œuvre. Les bordures de trottoirs et les lignes de briques ont été posées. Tout est prêt pour recevoir la couche de finition.

Sous huit jours, les travaux devraient commencer sur la Place de l'église. Malgré les plans établis par le bureau d'études, suite à la démolition, une erreur de deux mètres est apparue entre l'église et le mur. Les plans ont été légèrement modifiés pour prendre en compte ces nouvelles côtes. Ceci ne pose pas de problème au niveau technique, mais Monsieur le Maire indique qu'il sera vigilant quant aux surfaces facturées.

Monsieur le Maire indique qu'il a également demandé à ce que les places de stationnement soient le plus large possible, pour éviter le stationnement à cheval sur les trottoirs.

Concernant les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, l'entreprise LMTP a dû procéder au renouvellement du branchement eau potable de la maison VANVLAEDEREN car l'alimentation en fioul avait été touchée et les propriétaires avaient alertés l'entreprise d'une fuite.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé un devis pour la reprise du mur en pierre et de la façade de la maison de Monsieur RASCLE.

* Bail commercial

Monsieur le Maire rappelle la situation de Madame ARLOT. Le Conseil municipal décide de mettre un terme au bail commercial et d'entamer les recherches pour installer un nouveau commerçant.

Un huissier de justice sera contacté très rapidement afin de faire constater la créance.

Un courrier avec accusé de réception sera envoyé à Madame ARLOT afin de l'informer de la décision du Conseil Municipal.

ATTRIBUTION DU LOT N°3 ESPACES VERTS

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement de la traversée du bourg : Tranche ferme Sud, tranche optionnelle Sud, Tranche ferme nord et tranche optionnelle Nord.

Le coût global et forfaitaire de ce marché a été estimé à 961.048,00 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Terrassement, voirie et réseaux divers Tranche ferme Sud et Tranche optionnelle Sud
- Lot n°2 : Terrassement, voirie et réseaux divers Tranche ferme Nord et Tranche optionnelle Nord
- Lot n°3 : Espaces verts

Un avis d'appel public à candidatures a été envoyé pour publication le 20 janvier 2017 à L'Essor (journal d'annonces légales) et a été dématérialisé sur la plate-forme <http://www.loire.fr/e-marchespublics>.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 février 2017 à 12h00.

Les critères d'attribution pondérés étaient les suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60 %

2 offres ont été remises pour le lot n°1

3 offres pour le lot n°2

2 offres pour le lot n°3

Suite à la commission d'appel d'offres réunies le 16 février 2017 à 16h00, le Conseil Municipal avait attribué les lots 1 et 2 lors de sa réunion en date du 6 mars 2017.

Il convient désormais d'attribuer le lot n°3 : Espaces Verts

Candidat		Classement critère prix	Classement valeur technique	Classement final
CHARTIER	47.057,47 €	2 ^{me}	1 ^{er}	2 ^{me}
PJA	42.922,80 €	3 ^{me}	2 ^{me}	3 ^{me}
PJA (Variante)	36.802,80 €	1 ^{er}	2 ^{me}	1 ^{er}

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) D'attribuer les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessous :

N°	Candidat retenu	Prix en €uros HT
3	PJA Variante	36.802,80 €

2) Demande une négociation avec l'entreprise PJA

3) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y rapportant.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- Transports scolaires

Monsieur le Maire indique qu'une enquête « Transports scolaires » est menée auprès des communes de Roannais Agglomération dans le cadre de l'optimisation des transports scolaires de l'agglomération.

Effectivement, les marchés publics arriveront à échéance à la rentrée scolaire 2018-2019. De nouveaux contrats devront être passés pour desservir le territoire et acheminer les élèves vers les établissements du territoire.

Il a donc rencontré le bureau d'études EREA CONSEIL, chargé de préparer le prochain marché public. Au cours de cet entretien, monsieur le Maire a rappelé qu'on ne maîtrise pas la démographie et que les personnes intéressées ne se manifestent qu'au moment où ils en ont besoin.

Actuellement, la commune dispose de deux points d'arrêts : sur la Place du Champ de Foire et sur la Rue Philippe Picard.

- Déchets ménagers

Monsieur le Maire indique qu'il a participé au groupe de travail sur l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et modalités de financement. Plus précisément il s'agit d'étudier au regard de la loi de transition énergétique (réduction des déchets, extension des consignes de tri, financement incitatif) :

- Différents scénarios de collecte pour les ordures ménagères et le tri sélectif (PAV, porte à porte...)
- L'instauration d'une tarification incitative
- Les outils de la collecte (collecte classique, latérale, accès par badge...)

L'étude va durer jusqu'au début de l'année 2019. Des décisions seront prises courant 2019.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- * Conseil d'école, le jeudi 15 juin 2017

Madame Patricia GOUTORBE présente un compte-rendu du Conseil d'école :

- Bilan 2016-2017 : 91 élèves, projet d'école : lisibilité des apprentissages et des acquis

Thème travaillé tout au long de l'année : les émotions

Une AVSi intervient auprès d'Eva LAFONT.

Activités : fête des grands-mères

Cycle 1 : Marche orientation à la forêt de Lespinasse avec le DEGEL, programme « Scoladanse » au théâtre de Roanne

Cycle 2 : Marche orientation à Saint Forgeux Lespinasse et programme « Ecole et cinéma » + visite du musée Déchelette

Cycle 3 : marche orientation à Saint Bonnet des Quarts

Le 26 juin, les élèves de CM2 iront visiter le collège le matin et pique-nique organisé à l'école en rentrant à midi.

Une visite de la bibliothèque communale est à programmer pour les élèves de cycle 3.

Les cours de remise à niveau auront lieu du 28 au 31 août pour les CM1 CM2.

Les APC sont terminés depuis fin avril.

Pour la rentrée 2017, les effectifs prévisionnels sont de 94 élèves, sans les TPS :

14 TPS

15 PS

6 MS

13 GS

12 CP

17 CE1

7 CE2

15 CM1

9 CM2

Mme RIVIERE	PS – MS	21 élèves
Mme VERMOREL	GS - CP	25 élèves
Poste provisoire	CE1 – CE2	24 élèves
Mme GUYOT	CM1 – CM2	24 élèves

Concernant les rythmes scolaires, les enseignantes voient des avantages et des inconvénients sur les deux systèmes. Le médecin scolaire a tout de même alerté sur la fatigue des enfants.

Le projet d'école sera toujours le même.

Une demande a été faite pour bénéficier d'un intervenant en musique à Roannais Agglomération : chorale d'école (cycle 3), création de chanson en lien avec le jardinage, chorégraphie et danse (maternelle).

Théâtre et mime : programme « Entre en scène » avec Noetika (cycle 3)

Mme GUYOT et Mme VERMOREL se sont inscrites au programme ATOL (Attention des élèves en classe)

Le cycle piscine et le défi lecture sont reconduits.

Le livret scolaire unique a été fait papier cette année.

Bilan cantine : deux services ont été mis en place depuis début mai. Tout se passe bien, et tout le monde apprécie !

Demandes diverses : Etagère au-dessus de l'évier en maternelle, peinture au sol, tampons aux chaises, carré jardinage...

* Réunion cantonale, le 9 juin 2017

Madame Patricia GOUTORBE explique qu'elle a pris la réunion en cours de route. Il s'agissait surtout de refaire le point sur la répartition de l'enveloppe.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra impérativement se réunir le vendredi 30 juin pour procéder à la désignation des délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales. Rendez-vous est donné à 19h30.

* Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution du Fonds de péréquation des droits de mutation encaissés en 2016. La Commune de CHANGY s'est vu attribuer la somme de 19.058,93 €

* Remerciements suite au décès de Madame MALBRUNOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le VENDREDI 30 JUIN 2017 à 19H30 Le LUNDI 17 JUILLET 2017 à 20H00</p>
